



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_109-DE

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-109 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUIT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA CALI - OPAH HABITAT DURABLE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Dès 2013, La Cali s'est engagée dans une politique volontariste en matière d'amélioration de l'habitat privé en mettant en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) connu sous l'en-tête du dispositif « Habitat Durable » dont l'objet principal était la rénovation énergétique des logements privés. La convention signée avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le Département et tous les financeurs de l'amélioration de l'habitat privé arrive à échéance le 31 juillet 2018 et il convient de définir les suites à donner à ce programme.

Le bilan du dispositif Habitat Durable est très positif pour les 4 années déjà écoulées.

Sur la première période de 2013 à 2015, le nombre de dossiers réalisés a dépassé les objectifs fixés ce qui a conduit à augmenter les objectifs sur la deuxième période, de 2015 à 2017. Durant cette nouvelle période, le dispositif a également été ouvert, à titre expérimental, aux propriétaires bailleurs sur les communes relevant de l'article 55 de la loi SRU soumises à une production minimale de logements sociaux (Coutras, Libourne et Saint Denis de Pile).

Le PIG Habitat Durable a démontré son efficacité sur sa thématique prioritaire de la rénovation énergétique mais a révélé également de forts besoins d'intervention en matière de lutte contre l'habitat indigne et d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. Concernant les propriétaires bailleurs, les résultats restent modestes en l'absence d'une animation ciblée auprès de ce public. Cependant l'enjeu de production de logement locatif conventionné est très fort sur les communes concernées par la loi SRU. Des programmations spécifiques vont être engagées sur Coutras et le centre-ville de Libourne mais il convient de calibrer un dispositif adapté sur le reste du territoire de Libourne ainsi que les communes de Saint-Denis de Pile, Izon et Vayres qui relèvent toutes des obligations de production de logements sociaux introduites par la loi SRU.

Entre mi 2013 et mi 2017, près de 380 demandes de subventions ont ainsi été traitées par La Cali dont plus de 280 concernent des propriétaires éligibles aux aides de l'Anah (soumis à des conditions de ressources). Plus de 200 demandes portaient sur des travaux de performance énergétique. **L'ensemble de ces dossiers a généré un montant total de travaux pour les artisans locaux de 6 500 000 € financés par plus de 4 000 000 € d'aides des partenaires du dispositif, dont 800 000 € d'aides de La Cali.**

Ces éléments de bilan ont conduit les partenaires du PIG à envisager la poursuite du dispositif Habitat Durable sous la forme d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui couvrira l'ensemble des communes de La Cali (à l'exception de Coutras et du centre ville de Libourne une fois que les OPAH de renouvellement urbain spécifiques à ces territoires seront lancées) pour la période 2018-2023.

Dans le cadre de l'OPAH, il est proposé de retenir l'objectif minimum de 150 logements par an répartis de la façon suivante :

- Propriétaires éligibles aux aides de l'Anah :

90 logements de propriétaires occupants à réhabiliter par an :

- dont 62 logements faisant l'objet de travaux de performance énergétique, permettant un gain énergétique de 25 % au moins,
- dont 14 logements faisant l'objet des seuls travaux d'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie de l'occupant,
- dont 8 logements faisant l'objet de travaux mixtes d'adaptation et de travaux de performance énergétique permettant un gain énergétique de 25 % au moins,
- dont 6 logements indignes nécessitant des travaux lourds, de sortie d'insalubrité ou de péril, et faisant l'objet de travaux de performance énergétique permettant un gain énergétique de 25% au moins.

10 logements de propriétaires bailleurs situés prioritairement sur une des communes déficitaires en logements sociaux au titre de la loi SRU :

- dont 8 logements indignes nécessitant des travaux lourds de sortie d'insalubrité ou de péril, et faisant l'objet de travaux de performance énergétique,
- dont 2 logements faisant l'objet de travaux de performance énergétique seuls.

Ces propriétaires disposeront d'un accompagnement complet à la définition du montage financier de l'opération, au choix des entreprises. Les ménages les plus fragiles bénéficieront également d'un accompagnement social renforcé, notamment dans le cadre de travaux lourds

- **Autres publics** : 50 logements de propriétaires occupants, bailleurs, locataires à réhabiliter par an.

Ces particuliers bénéficieront d'un accompagnement personnalisé par l'espace info énergie missionné par La Cali qui leur permettra de définir le projet le mieux adapté à leur logement et d'avoir connaissance de toutes les solutions de financements qui peuvent être mobilisées en fonction des caractéristiques de leur projet.

Le coût annuel prévisionnel d'animation de ce dispositif pour la période 2018-2023 est estimé à 170 000 € TTC qui pourrait bénéficier jusqu'à 80 % de cofinancements des partenaires de l'opération sur la base des règlements d'intervention en vigueur à la date de la délibération (Anah et Conseil départemental).

Vu l'avis de la commission politiques contractuelles, habitat et logement du 16 mai 2018,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise en œuvre de cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de l'OPAH et tous les actes afférents,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions relatives à l'OPAH auprès des partenaires et à signer tout acte afférent notamment les éventuels avenants correspondants.

Imputation budgétaire : chapitre 204 – compte 20422

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 juin 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 28/06/2018

Reçu en préfecture le 28/06/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180522-2018_05_109-DE